

Montréal, le 3 août 2018

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Décision D-2018-098 rendue dans le dossier R-4025-2017**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2018-098](#) dans le cadre du dossier R-4025-2017 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité*).

Par cette décision, la Régie adopte la norme de fiabilité PRC-006-3 ainsi que son Annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, et fixe la date de mise en vigueur de la norme et de son Annexe au 1<sup>er</sup> octobre 2018. La date de dépôt de la norme adoptée et mise en vigueur, ainsi que de son Annexe, est fixée au 16 août 2018.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**Pierre Méthé pour :**

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml